## 34 - Enseignement Supérieur et Recherche -Adhésion à la Fondation de Coopération Scientifique du Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur de Bourgogne Franche-Comté

*Mme l'Adjointe SCHIRRER, Rapporteur :* Dans le cadre des stratégies pour développer une économie basée sur la connaissance et l'innovation, partout en Europe, le paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche est en pleine recomposition et les universités sont invitées à renforcer leurs partenariats avec les entreprises et les collectivités, pour créer des «écosystèmes de l'innovation» et développer l'attractivité des territoires.

Dans ce contexte, avec l'ambition de structurer un grand pôle européen de recherche, d'innovation et d'enseignement supérieur sur le territoire de la grande région située entre Paris, Lyon et la Suisse, le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) de Bourgogne Franche-Comté a été fondé en mars 2007 par convention entre les deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté. Il est doté aujourd'hui de la personnalité juridique sous la forme d'une Convention de Coopération Scientifique (FCS) dont les statuts ont été approuvés par décret du 15 décembre 2010.

L'objet statutaire de la fondation est d'élaborer et de mettre en oeuvre le plan stratégique du PRES en portant les projets communs entre ses membres en particulier les laboratoires et organismes de recherches et les entreprises privées. C'est ainsi que c'est la fondation du PRES Bourgogne Franche-Comté qui a porté toutes les candidatures aux appels à projets du «Programme initiative d'excellence» des deux régions dont plusieurs concernent directement à Besançon, le CHU, l'Université, l'ENSMM et leurs laboratoires de recherche.

Les membres fondateurs initiaux sont les deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté et leur école d'ingénieur rattachée (ENSMM et AgroSup Dijon), les deux CHU (Besançon et Dijon), l'Etablissement Français du Sang (Besançon) et le Centre Georges-François Leclerc de Bourgogne. En août dernier, l'université de technologie de Belfort-Montbéliard est devenue également membre fondateur.

La fondation comprend également des membres associés, organismes de recherche (CNRS, INSERM), pôles de compétitivité, entreprises (SEB, Sanofi, ...) ainsi que des collectivités territoriales (Région Bourgogne, Région Franche-Comté, Grand Dijon, PMA). Elle est présidée par Mme Sophie BEJEAN, Présidente de l'Université de Bourgogne.

Concernant le capital de la fondation, les participations des membres s'établissent ainsi : 500 000 € pour les Universités et les CHU, 200 000 € pour les écoles, l'EFS et le Centre de lutte contre le cancer de Bourgogne, 300 000 € pour les régions. Les capitales régionales sont sollicitées à hauteur de 200 000 € chacune.

Depuis très longtemps, consciente que l'Université est un enjeu stratégique pour son avenir, Besançon a développé une interaction très forte avec son Université et l'accompagne dans ses évolutions. La stratégie du Grand Besançon, CAP 2015, fait de l'innovation un facteur clef pour créer de l'activité et développer le territoire. Les établissements d'enseignement supérieur et en tout premier lieu l'Université occupent une place centrale dans la «machine à innover», c'est-à-dire les partenariats, les coopérations, tous les réseaux qui se constituent et toutes les connaissances qui s'échangent entre les différentes équipes de recherches et avec les entreprises. Cette vision commune des enjeux que représente PRES Bourgogne Franche-Comté conduit la Ville à soutenir son action en étroite coordination avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

## **Propositions**

Il est donc proposé au Conseil Municipal:

- de prendre acte des statuts de la Fondation de Coopération Scientifique dénommée «PRES Bourgogne Franche-Comté», approuvés par décret du 15 décembre 2010 et de décider l'adhésion de la Ville de Besançon comme membre associé de cette Fondation,
- de participer à la dotation en capital de la fondation à hauteur de 200 000 € soit 40 000 € par an de 2011 à 2015. En cas d'accord, les crédits seront prélevés au chapitre 26.01/261.11007 CS 20200 qu'il conviendra d'abonder, au titre de l'exercice 2011 et lors de la décision modificative n° 3 de l'exercice, par un crédit complémentaire de 20 000 €,
- de désigner M. le Maire pour représenter la collectivité au sein de la fondation ou en cas d'empêchement, Mme Joëlle SCHIRRER, Adjointe au Maire, déléguée à l'Enseignement supérieur, la recherche, la formation professionnelle.

«Mme Joëlle SCHIRRER: Je vais faire bref parce qu'il est déjà tard et qu'il y a beaucoup de questions. Ça mériterait quand même des explications un peu longues mais le Président CONDÉ est venu faire une prestation il n'y a pas très longtemps sur l'état de l'Université et de l'enseignement supérieur en Franche-Comté. A travers les pôles de recherche et d'enseignement supérieur, le gouvernement veut accélérer les regroupements universitaires. Depuis leur création en 2006, il y a eu 21 PRES créés. Ils constituent soit une configuration de fusion, soit l'exercice en commun d'un nombre plus ou moins grand de compétences. On vous demande là d'adhérer à la Fondation de Coopération Scientifique. Le PRES repose en Franche-Comté sur deux démarches : la Fondation de Coopération Scientifique dont le siège est à Dijon et l'Université Fédérale dont le siège est à Besançon. La Fondation de Coopération Scientifique est chargée de coordonner les politiques de recherche, de recueillir les fonds publics et privés pour financer des projets de recherche communs. Le statut de la fondation convient pour dynamiser la recherche en partenariat avec les entreprises, les collectivités mais ce n'est pas un établissement d'enseignement de recherche. Elle ne peut ni délivrer de doctorat ni signer des productions scientifiques. C'est l'Université Fédérale qui en aura la mission à terme. L'urgence c'est de structurer les territoires, ce sont les termes mêmes du Ministère. Et ici c'est la Bourgogne et la Franche-Comté qui sont sur un territoire qui est défini. L'action de la Fondation est de mobiliser tous les acteurs des universités, des organismes, des collectivités, des entreprises.

Là je fais un tout petit écart parce que j'ai été assez stupéfaite de ce que j'ai lu dans la presse de la part d'un élu. La Fondation n'a pas été créée pour porter l'IDEX. La Fondation ne doit pas être liée à l'IDEX. Le concours des IDEX, après appel à projets, était très dur, exigeant. On est une des rares régions de notre niveau à avoir osé affronter les IDEX. C'était très courageux de monter un tel projet et ce courage a été mentionné. Ne pas avoir passé la barre de l'IDEX n'est pas discriminant. On savait qu'un seul IDEX serait retenu pour une université de petite taille. C'est la Lorraine, Nancy-Metz qui est présélectionnée. Il ne faudrait pas fragiliser la structuration de notre territoire en se dégageant de la Fondation ou en tenant des propos peu judicieux pour ne pas dire irresponsables comme i'ai pu le noter dans le BVV et dans l'Est Républicain récemment. On ne peut être que respectueux de l'énorme travail fourni par deux fois pour tous ceux qui ont collaboré au projet de l'IDEX. Le rapprochement des équipes de recherche qui s'y sont attaché portera ses fruits même si la manne ne vient pas du Ministère. Et il n'y a pas que l'IDEX; on attend en février 2012 le retour de deux LABEX, laboratoires d'excellence, action où l'on retrouve FEMTO et Pergaud, portés par le Laboratoire de Chrono-Environnement. Je peux vous assurer, pour avoir depuis le début du mandat, suivi tous les CA de l'Université de Franche-Comté, que toutes les propositions du Président et de son équipe ont été acceptées, votées à l'unanimité. Les membres du CA, même s'ils n'étaient pas sur la même ligne, ont su faire taire leur différence face à une situation qui nécessitait l'adhésion de tous s'ils ne voulaient pas porter préjudice à leur université, au rapprochement avec Dijon et faire entendre des voix discordantes jusqu'au Ministère. C'est du sérieux. Un appel à projets pour les formations innovantes est lancé et aujourd'hui même les deux présidents d'université Dijon et Franche-Comté sont au Ministère pour l'IDEFI (Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes), c'est un appel à projets et ils vont voir comment se positionner pour répondre au mieux à cet appel.

Enfin, dernier point, je voudrais souligner que le Président CONDÉ achève son mandat en février mars 2012 et Monsieur GONON, je crois savoir qu'il n'y a pas foule de candidats pour sa succession tant la tâche est rude, exigeante car on sait qu'on ne peut pas baisser la garde.

M. LE MAIRE: Merci Joëlle pour ce plaidoyer.

*M. Philippe GONON :* Vous ne pouvez pas nous empêcher, Madame SCHIRRER, de nous inquiéter quand même de ces choses que nous voyons dans la presse puisque malheureusement nous n'avons pas d'autres informations. Moi j'ai noté simplement une chose : au terme des premières attributions Besançon, l'Université de Franche-Comté n'a pas été gâtée par rapport à l'Université de Bourgogne, je vous le rappelle. Deuxième chose, je suis un peu comme Jean-Marie GIRERD, j'aime bien savoir pourquoi je me suis trompé, ça m'arrive souvent je vous rassure, comme tout le monde, et j'aimerais bien savoir pourquoi on s'est planté sur l'IDEX. Et Madame, quand je demande des comptes, c'est simplement que nos erreurs du passé peuvent éventuellement nous servir demain dans le futur projet dont vous parlez, la 3<sup>ème</sup>ou la 4<sup>ème</sup> attribution mais dites-moi deux chiffres, s'il vous plaît, combien l'Université de Franche-Comté a touché depuis le début de ces «concours» ? Et deuxième chose, dites-moi combien de fonds a récupéré la Fondation Bourgogne Franche-Comté ?

*Mme Joëlle SCHIRRER*: La Fondation Bourgogne - Franche-Comté a une dotation initiale de 8,5 M€ à ce jour. L'Etat donne 2 M€, les fondateurs 3 M€, les Conseils Généraux 1,2 M€, les autres collectivités 450 000 €, soit Dijon 200 000, Besançon 200 000, Montbéliard 50 000, les entreprises privées près de 2 M€ à ce jour.

Quant à dire pourquoi on s'est trompé, ce qui a été reproché à l'IDEX ce sont deux choses : la première chose c'est la gouvernance qui n'avait pas avancé assez vite. Nancy-Metz, qui a été choisie s'est rapprochée beaucoup plus vite et a fait une fusion alors que Besançon et Dijon n'ont pas encore réalisé cette fusion car elles ne voulaient pas une fusion pure et simple mais un rapprochement et une université fédérale. Et le jury qui était indépendant, qui ne dépend pas du Ministère, a trouvé qu'elles n'avaient pas été assez vite. C'est la première des raisons pour laquelle l'IDEX n'a pas été retenu. La deuxième raison qui concerne aussi bien d'ailleurs la Franche-Comté que Dijon puisque l'IDEX était présenté par le PRES Bourgogne-Franche-Comté, c'est que le nombre de chercheurs dans cet IDEX n'était pas suffisant. Alors on peut peut-être reprocher à ceux qui ont piloté le dispositif de ne pas avoir été assez vite dans le rapprochement mais ils ont économisé aussi leurs troupes. Vous n'avez pas vu des enseignants dans la rue, vous n'avez pas vu des syndicats dans la rue et ils ont quand même, de ce point de vue-là, essayé parce que ce n'est pas facile, parce qu'entre Dijon et Besançon c'est d'abord beaucoup plus étendu géographiquement qu'entre Metz et Nancy. Vous avez aussi des points forts que Dijon a et des points forts que Besançon a, mais dans certains cas ces deux universités sont bonnes ou mauvaises dans les mêmes disciplines.

M. LE MAIRE : Il faudrait donc essayer de se compléter.

*Mme Joëlle SCHIRRER:* Ce qu'il faut essayer de faire et ce que vont essayer de faire les deux présidents, en terme de gouvernance parce qu'ils en ont tiré bien sûr la leçon, c'est d'avoir une université fédérale plus rapprochée, plus forte. Ils vont étudier ce qui est bien dans les deux universités et garder le modèle le mieux dans l'une et le calquer sur l'autre. Voilà un peu la façon dont ils vont œuvrer.

M. LE MAIRE: On ne va pas refaire le débat du conseil d'administration de l'Université.

Mme Joëlle SCHIRRER: Non, je répondais simplement à Philippe GONON.

M. LE MAIRE: Tu concluras donc.

*M. Jean ROSSELOT :* Très rapidement Monsieur le Maire, mes chers collègues, on remercie Joëlle SCHIRRER de son plaidoyer, de ses louanges en faveur de cette fondation. Mais laissez-moi rappeler quand même qu'il s'agit d'une vieille technique qui a fait la force des universités américaines et que seule la rigidité des idéologies avait retardé l'application en France. Vous n'y pensez pas, des entreprises, des riches, des patrons dans les fondations universitaires! Le résultat on le voit aux

classements internationaux. Mais il n'est jamais trop tard pour bien faire! En conséquence de l'autonomie nous avons cette fois-ci une disposition d'esprit différente des universitaires qui nous a conduit à adopter enfin cette technique. C'est dû, excusez-moi de le dire, totalement au volontarisme de Nicolas SARKOZY, ami de l'Amérique. Deuxièmement, l'initiative de l'excellence. La réponse à Philippe GONON je vais la lui donner; je l'ai dit il y a trois ans à l'Agglomération, quand les Montpellier, quand les Bordeaux, quand tous les autres ont été primés à la première vague des initiatives d'excellence -dites «initiative d'excellence», ce sera mieux- c'est le manque, je suis désolé de le dire, d'accompagnement et d'anticipation des grands exécutifs territoriaux type communautés urbaines ou communautés d'agglomération. On a vu comment ils s'y sont pris dans les villes que je viens de citer et c'est ça qui fait basculer ou pas. Si le Ministère avait sous les yeux un plan, je le répète comme dit le Maire, par exemple à la faveur des possibilités qu'offre la loi aujourd'hui d'organisation de la mobilité entre les chercheurs, mobilité, le mot clé entre les chercheurs et les étudiants avec la LGV, qui serait à présenter pour montrer le degré d'intégration, la force, le volontarisme des exécutifs territoriaux, je peux vous garantir que nous serions primés un jour à l'IDEX. Nous sommes «ringards»! Ce rapport est plein de poncifs: on est les meilleurs, on aide l'Université, etc. mais il ne s'agit pas seulement d'aider et d'accompagner, ça ne fait pas travailler les méninges. Il faut susciter, il faut fédérer, il faut créer les mises en vis-à-vis, il faut initier en quelque sorte. Cela fait 100 fois que je le répète mais vous êtes aux manettes, vous faites comme vous voulez et en plus vous dites qu'on n'a pas d'idées.

Mme Joëlle SCHIRRER: Monsieur ROSSELOT, vous êtes universitaire...

*M. LE MAIRE :* Ça fait partie des sujets qu'il nous ressort à chaque fois cette histoire-là. En plus on travaille avec Dijon mais Dijon là-dessus n'a pas été meilleure que nous.

*Mme Joëlle SCHIRRER :* Non, c'est global et ne comparez pas Bordeaux, Strasbourg avec le territoire Bourgogne - Franche-Comté. Les universitaires, Monsieur ROSSELOT, je peux vous dire, travaillent quand même leurs projets entre eux ; les équipes de recherche font entre elles les projets et on peut accompagner, on peut soutenir mais ce n'est pas nous qui faisons les projets.

*M. LE MAIRE:* Eh bien moi en tout cas je me félicite d'une chose, c'est que les mentalités aient évolué entre l'Université de Franche-Comté et l'Université de Bourgogne. Les présidents se rencontrent, travaillent entre eux, les choses avancent et je m'en félicite. Après on a bien compris que de toute façon tout ce qui va bien ce soir c'est grâce à Nicolas SARKOZY, ça vous l'avez tous compris, tout ce qui va mal c'est la faute du Maire. On a bien compris que Jean ROSSELOT était en campagne électorale ce soir mais après tout pourquoi pas. On ne va pas rentrer là-dedans. Monsieur ROSSELOT vous êtes déjà intervenu, je donne la parole à M. BONNET.

M. Pascal BONNET: On ne va pas continuer la campagne électorale mais c'est vrai que l'autonomie des universités, le choix qui a été fait depuis 5 ans de conforter l'Université, ce qui aurait pu ne pas être le cas puisque certains attendaient, a été déterminant quand même dans l'évolution favorable des universités en France. Après je vous rejoins sur le fait qu'il y a quand même tout un contexte historique qui fait que ce n'était pas évident entre Bourgogne et Franche-Comté et qu'on avance. Quand on compare à Nancy-Metz, c'est vrai que Nancy-Metz c'est la même région et il est plus facile de travailler ensemble dans une même région quoi qu'il y a des rivalités entre les communes.

Ceci étant je constate quand même que les villes et agglomérations étaient appelées à rejoindre le projet après les régions et que les régions n'ont peut-être pas incité les villes et agglomérations à venir aussi vite qu'on aurait pu l'espérer alors qu'en matière de communication on associe largement les agglomérations pour une campagne de communication qui nous laisse perplexe. Je constate aussi que l'Agglomération et la Ville de Besançon arrivent alors que Pays de Montbéliard Agglomération est déjà inscrit, c'est une question de quelques semaines mais on arrive après là encore. Et la question que j'ai posée déjà à l'Agglomération et qui compte, parce que là on est dans le cadre de la Fondation, si je me souviens bien, l'Université Fédérale sera basée à Besançon, la Fondation à Dijon. Les entreprises dijonnaises sont déjà en première ligne ; qu'en est-il de l'Agglomération de Besançon pour ce qui est du tissu économique dans ce projet ? On parle des pôles de compétitivité, ça suppose des entreprises mais en face on nous parle de SEB et de SANOFY. Ici on a aussi des entreprises gui sont guand même visibles

au-delà de Besançon et on ne les voit pas sur le rapport. Donc c'est là-dessus qu'on attend quelque chose aussi.

*M. Philippe GONON:* Simplement je voulais remercier Mme SCHIRRER de toutes les explications qu'elle vient de nous donner parce qu'avouez franchement que découvrir dans l'Est Républicain, dans un petit billet de 30 lignes qu'on vient de se faire ramasser, que nous sommes trop petits puisque ce sont les termes qui ont été utilisés par l'auteur du billet, nous sommes trop petits et nous sommes en retard, avouez franchement que pour un élu! Je suis comme vous, je suis pour une université forte, pour une instruction forte, pour de l'éducation partout, ça fait mal, ça fait mal de s'apercevoir que nous sommes trop petits et trop en retard. Et comme simple explication j'ai trouvé ça très court. Alors si j'ai tapé un petit peu fort c'était aussi pour faire réagir les gens. J'espérais avoir des réactions d'un Président de l'Université par exemple franc-comtoise ou peut-être mieux, silence radio total sur un échec patent. Et pardonnez-moi, j'y suis allé un peu fort mais heureusement que vous êtes là pour nous donner ces explications qu'aurait dû donner le Président de l'Université, pas vous, Madame. Je vous en remercie.

*M. Lazhar HAKKAR :* Je suis peut-être un petit peu original par rapport à ce dossier. J'avais déjà fait mes remarques quand M. CONDÉ était venu. Je le remercie d'ailleurs et je lui rends hommage ainsi qu'à Joëlle SCHIRRER pour le travail qu'ils font parce que ce n'est pas évident pour une université comme la nôtre. Financer les universités de la recherche, j'applaudis des deux mains évidemment, sauf qu'on aboutit à ce que je craignais, c'est qu'on arrive à une inégalité en terme de territoire. Alors peut-être que l'Amérique a une histoire qui est la sienne ; en France, je pense qu'on a besoin quand même qu'il y ait un financement au moins de toutes les universités et qu'il y ait peut-être une part variable puisque les critères qui nous sont apportés, critères de grande taille, pour moi ce n'est pas forcément un critère objectif. Ce n'est pas parce qu'une université est petite qu'elle n'est pas puissante. Je pense par exemple au CNRS sur lequel on n'a pas à rougir, il est très bien placé au niveau international. Je le regrette car, on avait déjà dit, il y a des universités qui seront frustrées. Nous au début on était content parce qu'on était dans le bon peloton mais je vois qu'il y a d'autres universités qui vont passer à la trappe aussi et je trouve ca dommage en terme de territoire.

M. Patrick BONTEMPS: Je voudrais quand même apporter quelques éléments d'information sur ce dossier que je connais un petit peu on va dire. Monsieur GONON, bien sûr qu'on va regretter la situation du 2<sup>èmé</sup> IDEX et Joëlle SCHIRRER a avancé les raisons invoquées par le jury. Mais ne nous leurrons pas. D'abord l'Université de Lorraine, même fédérée n'est que retenue dans la sélection, elle n'est pas encore désignée et je crois que la vraie difficulté, que vient de soulever Lazhar, le risque c'est de dire en gros : on va favoriser 10 grandes universités et on sait bien où elles se trouvent ces 10 grandes universités, ce sont dans les grandes métropoles, et on va laisser sur le terrain un certain nombre d'autres et ça c'est bien une responsabilité gouvernementale d'aujourd'hui. Les quatre premières ce ne sont que des grandes métropoles et des grandes universités. Maintenant, le travail qui a été fait, et c'est ça qui est le plus important, c'est qu'à travers la constitution de ces deux IDEX, les deux universités se sont rapprochées, elles ont montré l'une et l'autre leurs atouts, leurs forces. Je voudrais simplement rappeler que lundi de cette semaine, le Laboratoire FEMTO était primé à Paris au titre de l'innovation. Ceci veut dire quelque chose et c'est ca qu'il faut retenir. Monsieur GONON, c'est comme tout, il faut arrêter de tirer sur l'ambulance, c'est-à-dire qu'à un moment donné il faut au contraire valoriser ce qui est fait dans notre région, la force de notre université, de nos écoles d'ingénieurs, de notre recherche et les aider à travailler avec d'autres et ne pas toujours être là à se dévaloriser.

Jean ROSSELOT, l'accompagnement, les régions : les deux régions de Bourgogne - Franche-Comté, les collectivités, la Ville de Besançon, l'Agglomération du Grand Besançon, ont accompagné le dépôt du 1<sup>er</sup> IDEX, ont accompagné le dépôt du 2<sup>ème</sup> IDEX par des lettres communes, par leur présence régulière, par les moyens qu'elles ont apporté chacune à leur niveau. La Ville de Besançon finance des thèses, la Ville de Besançon est présente sur les dossiers de l'Université, la Région de Franche-Comté est présente, bien sûr que oui, mais c'est comme ça et ce n'est pas de la compétence des collectivités mais elles ont été présentes dès le début sur ces dossiers.

Pour terminer, je répondrai à Pascal BONNET que les entreprises franc-comtoises sont dans la Fondation de Coopération Scientifique. Peugeot, Générale Electrique, Alstom y sont, Solvay a été approchée ; la Région a contacté également les petites et moyennes entreprises pour leur permettre d'y être aussi. Donc ne disons pas ce qui n'est pas la réalité.

*M. LE MAIRE :* Dans l'Agglomération il n'y a pas d'entreprises de la taille de Solvay. C'est évident qu'en matière d'université on ne parle pas Agglomération, on parle territoire et je pense qu'effectivement c'est bien que des grandes entreprises du territoire franc-comtois y soient. Ici nous avons les laboratoires et Patrick a raison de rappeler ce qui s'est passé encore hier ou avant-hier. Et je tiens à rappeler aussi que la Ville, en dehors de toute compétence, a investi dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région des millions d'euros dans l'Université alors que nous n'étions absolument pas obligés de le faire, et que d'ailleurs d'autres collectivités ne l'ont pas fait. Et nous l'avons fait seuls parce que, comme l'a très bien dit Joëlle, on a conscience que l'Université est quelque chose de capital pour nous pour demain.

*M. Jean ROSSELOT :* Patrick BONTEMPS cite les aides aux thèses de la Ville. Mais c'est justement à travers un exemple comme celui-là qu'on comprend. Les allocations de recherche c'est moi qui les ai créées à la Région, je connais le sujet. Et un jour la Ville s'est dit que ce n'était pas bête et elle l'a fait aussi. Mais il faudrait peut-être qu'elle invente de temps en temps elle-même, qu'elle ait des initiatives, qu'elle imagine. Je répète qu'il y a des conditions on ne peut plus favorables aujourd'hui et quatre, rien moins que quatre autorités organisatrices de transport, au sein d'élus, de grands élus si l'on peut dire, de même obédience politique qui plus est, ne pensent pas à se mettre ensemble pour organiser cette mobilité chercheurs et étudiants, qui à mon avis emporterait un succès, ce n'est pas une question de taille, c'est une question qualitative, auprès du Ministère.

*M. Jean-Marie GIRERD:* Pour répondre à M. BONTEMPS, je crois qu'il faut revenir toujours sur les finalités de ce que l'on recherche. La finalité de la recherche c'est préparer l'avenir, essayer de voir les nouvelles voies vers lesquelles on doit aller et je crois qu'il faut éviter de faire d'une certaine manière de l'aménagement territorial. Il faut qu'on arrive à trouver les champions qui nous permettront de projeter le pays et sa recherche dans les meilleures conditions dans les 10, 15 ou 20 ans qui viennent. Donc ce n'est pas uniquement d'aménagement territorial qu'il est question.

M. LE MAIRE: C'est très professoral tout ça!

M. Patrick BONTEMPS: Je n'ai jamais parlé d'aménagement du territoire. Pour répondre à Jean ROSSELOT-c'est dommage, il est parti, à cet âge-là c'est normal-. C'est une boutade! Te revoilà Jean, je suis rassuré et je te présente mes excuses pour ce qui n'était qu'une boutade!

M. LE MAIRE : Au moins lui il présente ses excuses.

*M. Patrick BONTEMPS:* C'était une plaisanterie. Je voulais rappeler à Jean que ce dont il parle existe déjà depuis plusieurs années. Les deux régions Bourgogne/Franche-Comté participent au financement des transports pour des étudiants qui ont des formations communes entre les deux régions. La Région de Franche-Comté a choisi le TER, a choisi le train, la Région de Bourgogne a choisi le bus et des moyens supplémentaires vont être mis en oeuvre pour amplifier ce phénomène. Maintenant Jean, ce que j'aimerais simplement c'est que tu nous donnes peut-être une idée un de ces jours sur ce qu'il faudrait faire parce que c'est bien de donner des leçons mais on est un peu dans le théorique, et peut-être qu'un petit peu de concret nous aiderait aussi.

M. LE MAIRE: Est-ce qu'il y a des oppositions? Il n'y en a pas. Il est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2011.